



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

### permis de conduire

Question écrite n° 72578

#### Texte de la question

M. Michel Terrot attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les difficultés rencontrées par les enseignants à la formation du conducteur. En effet, les délais d'attente à la présentation à l'examen des candidats sont de plus en plus longs, mettant en péril la survie des petites entreprises assurant la formation de ces derniers. Il lui demande donc quelles sont les mesures qu'il entend prendre afin de remédier à cette situation.

#### Texte de la réponse

Au cours de l'année 2001, la demande forte et continue dans les examens du groupe « poids lourds » a été marquée par une progression de 11 % par rapport à celle de l'année 2000, et s'est concrétisée par une tension importante sur l'offre de places d'examen. Les efforts déployés au niveau national et l'investissement important des délégués et inspecteurs du permis de conduire sur ces tâches prioritaires ont néanmoins conduit à une augmentation de 10 % du nombre des places attribué, par rapport à la même période de l'année 2000. Pour ce qui concerne l'effectif global du corps des inspecteurs, l'effort entrepris en 2000 a été amplifié. En 2001, 72 postes supplémentaires ainsi que 5 postes de délégué au permis de conduire et à la sécurité routière ont été créés. Au total, et si l'on ajoute les remplacements pour départ à la retraite, 98 agents ont reçu leur affectation définitive le 1er janvier 2002. Pour 2002, 134 postes sont offerts aux concours interne et externe de recrutement dont les épreuves sont actuellement organisées. Au total, le Gouvernement a décidé de créer 230 postes d'inspecteur et délégué du permis de conduire entre 2001 et 2003 pour améliorer les conditions de passage du permis, après les 30 postes créés en 2000. Après plusieurs années de stagnation, l'effectif de ce corps de la fonction publique est donc en croissance de 30 % depuis 1997. Enfin, la situation de chaque département sera examinée attentivement dans le cadre du premier mouvement de mutation pour l'année 2002, avec effet au 1er juillet 2002.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Terrot](#)

**Circonscription :** Rhône (12<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 72578

**Rubrique :** Sécurité routière

**Ministère interrogé :** équipement et transports

**Ministère attributaire :** équipement et transports

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 février 2002, page 530

**Réponse publiée le :** 22 avril 2002, page 2118